

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Le Maire ouvre la séance à 18H20.

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints
Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, ANDRE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, TRIFFAULT-MOREAU, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. COSTE à M. BECQUET
Mme MONNOT à M. VUITTENEZ
Mme VIAL à M. TRIFFAULT-MOREAU

Le Maire fait part de la demande d'inscription à l'ordre du jour d'un rapport présenté en procédure d'urgence concernant l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté, relatif au déséquilibre constaté dans le budget annexe de la SPL BEAUNE Congrès 2014

Un avis favorable est donné à l'unanimité pour l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour qui sera examiné en fin de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire rappelle aux élus que tous les membres du Conseil Municipal de BEAUNE sont membres de droit du collège électoral sénatorial et seront donc appelés à voter le dimanche 28 septembre 2014 dans les locaux de la Cité Judiciaire - 13 bd Clémenceau à DIJON.

Il précise qu'en cas d'empêchement majeur, le délégué du Conseil Municipal doit adresser au Maire un courrier indiquant les raisons pour lesquelles il se trouve empêché, accompagné des justificatifs de cet empêchement. Le Maire adresse ces documents au Préfet (au plus tard le vendredi 26 septembre) afin de permettre une modification de la liste électorale.

Le Maire remercie les élus de bien vouloir noter ces directives et s'y conformer.

Le Maire signale également aux élus un changement de date dans le calendrier des réunions : la Commission Finances initialement prévue le 3 décembre se réunira le jeudi 4 décembre.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le compte rendu détaillé de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - DESIGNATION DANS LES DIFFERENTES INSTANCES OU COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Afin de pourvoir au remplacement de M. Jacques-Hervé RIFFAUD, Conseiller Municipal et communautaire démissionnaire, le Maire procède à l'installation officielle de M. Raphaël BOUILLET en qualité de Conseiller Municipal et demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à sa désignation pour représenter la Municipalité dans les différents organismes où le siège occupé par M. RIFFAUD est vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé aux différents votes, à l'unanimité,

⇒ désigne M. Raphaël BOUILLET pour siéger dans les instances suivantes :

1/ Commission municipale d'instruction :

« Aménagement/Patrimoine/Travaux ».

2/ Organismes extérieurs et instances diverses :

- ✓ au Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or (SICECO) en qualité de suppléant,
- ✓ à la Commission Consultative d'Accessibilité des Personnes Handicapées - CCAPH-, en qualité de titulaire
- ✓ à l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine-AVAP-, en qualité de suppléant

RAPPORT 2 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 3 – FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DE BEAUNE, ARNAY-LE-DUC ET SEURRE

(rapporteur : Mme LABEAUNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour (Mme LONGIN ne prenant pas part au vote), 2 voix contre et 1 abstention,

⇒ émet un avis favorable sur le projet de fusion des Centres Hospitaliers de BEAUNE, ARNAY-le-DUC et SEURRE.

RAPPORT 4 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

⇒ **4.1- Collégiale Notre-Dame - Classements d'objets mobiliers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord à la proposition de classement de 4 œuvres de la Collégiale Notre-Dame :
 - *L'Ange Gardien*, d'après Pierre de CORTONE, huile sur toile et son cadre, 2^{ème} moitié du XVII^e s,
 - *Le Christ ressuscité*, attribué à Gaspar de CRAYER, huile sur toile, 1^{ère} moitié du XVII^e s,
 - *Saint Yves*, par Isaac MOILLON, huile sur toile vers 1650,
 - *La Résurrection*, par Richard TASSEL, huile sur toile, 1618.
- note que cette procédure de classement permet de renforcer la protection de ces œuvres et, en cas de restauration, de bénéficier d'une subvention de l'Etat représentant jusqu'à 50 % du coût des travaux entrepris.

⇒ **4.2 - Organisation Mois du Cinéma 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions

- confirme son soutien à l'organisation du Mois du Cinéma du 3 novembre au 5 décembre 2014 en partenariat avec Cap-Cinéma,
- prend note que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les actions menées par la Ville sur le temps scolaire pour les écoles élémentaires et maternelles seront reprises par l'Etat,
- approuve en conséquence le nouveau budget consacré à cette opération qui s'élève donc à 6 500 €, permettant de proposer au total 2600 places aux élèves des collèges et lycées, à titre transitoire, dans l'attente d'une reprise éventuelle de cette action par les Conseils Général et Régional,
- autorise le Maire à signer la convention avec Cap'Cinéma.

⇒ **4.3- Plan de médiation autour de la candidature des Climats au Patrimoine mondial de l'UNESCO - Relations contractuelles avec BEAUNE Viti Agro Campus**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la poursuite du partenariat entre la Ville et BEAUNE Viti-Agro Campus portant sur des actions de médiation autour de la notion de Climat et de la Bourgogne viticole,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir.

⇒ **4.4 - Licences d'entrepreneur de spectacles pour le Théâtre Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le contenu des propositions présentées,
- autorise le Maire à soumettre ces propositions au Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- désigne M. Jérôme SABRE, Régisseur du Théâtre Municipal, afin de prolonger les droits attachés aux licences d'entrepreneur de spectacles de Mme Claire LACROIX en cours de validité, pour la période courant jusqu'au 30 mars 2015.

⇒ **4.5 - Organisation des Journées du Patrimoine - Conventions de partenariat**
(rapporteur : M. TRIFFAULT-MOREAU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la prolongation du partenariat déjà mis en place avec les élèves de BTS Tourisme du Lycée du Clos Maire à l'occasion des Journées du Patrimoine le 20 et 21 septembre prochain,
- approuve la proposition de partenariat avec des entreprises privées locales (Moutarderie FALLOT et Veuve AMBAL) ayant fait part de leur intention de participer aux côtés de la Ville à la réussite de cet événement en soutenant financièrement cette manifestation,
- autorise le Maire à signer les conventions ou documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

RAPPORT 5 – GESTION DE LA VIE ASSOCIATIVE :
(rapporteurs : MM. VUITTENEZ - GLOAGUEN)

⇒ **5.1 - Vie associative - Valorisation des moyens apportés par la Ville en 2013**
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne acte au Maire de la présentation du bilan 2013 des avantages en nature apportés par la Ville aux Associations, dont la liste est jointe à la délibération.

⇒ **5.2 - Relations contractuelles entre la Ville, les Associations et autres organismes**
(rapporteur : M. VUITTENEZ)

❖ **5.2.1- Organisation de la Vente des Vins 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur les dossiers suivants :

- Hospices civils de BEAUNE
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec les Hospices Civils de BEAUNE, dans le cadre de la Vente des Vins 2014,
- BEAUNE Athlétisme 21
- accorde une subvention de 2 000 € à l'association BEAUNE Athlétisme 21 dans le cadre de l'organisation du Semi-marathon de la Vente des Vins 2014 et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

❖ **5.2.2 - Mise à disposition d'installations sportives.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la nouvelle convention de mise à disposition d'installations sportives municipales sises dans l'enceinte du Château de VIGNOLES au profit de l'Association Tennis Club de BEAUNE,
- autorise le Maire à signer cette convention.

RAPPORT 6 – RESIDENTIALISATION D'UN IMMEUBLE LOCATIF RUE DES MARCONNETS

(rapporteur : M. BOLZE)

Sur la demande du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide un report de ce dossier et demande que les Domaines soient sollicités pour établir une nouvelle évaluation du terrain sollicité par SCIC Habitat.

RAPPORT 7 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise à disposition de personnel dans les conditions proposées au profit de :
 - l'Association BEAUNE Athlé 21 à l'occasion du Semi-Marathon de la Vente des Vins 2014,
 - la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud,
- autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir.

RAPPORT 8 – DESAFFECTATION - DECLASSEMENT DES LOCAUX DE L'ECOLE DE CHALLENGES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prononce la désaffectation définitive des locaux de l'école de CHALLENGES, suite à la décision de fermeture de l'unique classe du site par les services de l'Education Nationale,
- décide de classer dans le domaine privé communal cet ensemble immobilier,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT 9 – EXTENSION DU SITE CLASSE DE LA COTE MERIDIONALE DE BEAUNE -DECISION DE PRINCIPE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur l'extension du périmètre du site déjà classé de la Côte Méridionale de BEAUNE proposée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement -DREAL-, au nord de BEAUNE, afin de renforcer la protection du paysage viticole de la Côte, dans le cadre de la candidature des Climats du Vignoble de Bourgogne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

RAPPORT 10 – PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA PLACE MADELEINE - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'engager la procédure de concertation préalable relative au projet de restructuration de la place Madeleine,

- autorise le Maire à déposer une demande de permis d'aménager, ou de construire, le cas échéant, dès que le dossier d'étude sera en phase d'Avant Projet Détaillé et au terme de la concertation.

RAPPORT 11 – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD - REFECTION DE CHAUSSEE ROUTE DE POMMARD
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de saisir officiellement la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud d'une proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Ville pour des travaux de réfection de chaussée route de POMMARD,
- autorise la prise en charge par la Ville de la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération au titre de sa compétence voirie, la maîtrise d'œuvre étant assurée par le bureau d'études municipal mis en commun,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 12 – GESTION DES AFFAIRES FONCIERES :
(rapporteur : M. BECQUET)

⇒ **12.1 – Abandon de parcelles par leurs propriétaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte, en vertu de l'article 1401 du Code Général des Impôts, l'abandon par leurs propriétaires de terrains non cultivables et dont la liste est reprise dans la délibération,
- autorise le Maire à signer les déclarations correspondantes.

⇒ **12.2 – Acquisition de tènements par appréhension en biens vacants et sans maître**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'acquisition de différents tènements par la procédure d'appréhension en biens vacants et sans maître dont la liste est reprise dans la délibération,
- approuve par conséquent leur incorporation dans le domaine privé communal.

⇒ **12.3 – Convention de transfert dans le domaine communal des voies et équipements communs du lotissement « NOUVEAU et CIE » à CHALLENGES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert des emprises des voies et équipements communs du lotissement « NOUVEAU et Cie » sis au lieudit Les LAVIERES à CHALLENGES dans le domaine public communal, dès achèvement et réception définitive de travaux,
- autorise le maire à signer la convention de transfert à intervenir.

⇒ **12.4 – Avenant à la convention pour l'aménagement des Ares Cautains**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avenant à la convention de requalification et d'aménagement du quartier des Ares Cautains tel que présenté,
- autorise le Maire à signer ce document contractuel à intervenir avec le bailleur social ORVITIS.

⇒ **12.5 – Délégation du droit de préemption urbain à ORVITIS**

Retrait du dossier de l'ordre du jour, le Maire ayant exercé son droit de préemption par arrêté du 15 septembre 2014.

Le Maire informe cependant les élus de la teneur de sa décision de déléguer le droit de préemption à ORVITIS.

RAPPORT 13 – RETRAIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE D'OR -CCI- DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA REGION BEAUNOISE -SYMAB

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote,

- autorise le retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Région Beaunoise - SYMAB-.

RAPPORT 14 – FIXATION DE L'INDEMNITE DU PRESIDENT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BEAUNE CONGRES - ACTE DE DEBUT DE MANDAT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote,

- approuve le principe de versement d'une indemnité au Président du Conseil d'Administration de la SPL BEAUNE Congrès,
- fixe l'indemnité mensuelle maximale du Président à 25% de l'indice 1015 de la Fonction Publique.

RAPPORT 15 – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE ET DEMANDE DE SUBVENTION

(rapporteur : M. SUGUENOT)

1 - Renouvellement de la Commission Locale de l'AVAP

Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité,

- désigne :
 - Mme Chantal LEROUX et M. Michel GAUDILLERE en qualité de personnes qualifiées au titre de leurs compétences en matière de patrimoine culturel ou environnemental,
 - MM. Patrick GRANDAY et Jean-Marie PERNOT, en qualité de personnes qualifiées au titre de leurs compétences en matière d'intérêts économiques locaux.

2 - demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement proposé,
- autorise le maire à solliciter le concours financier :
 - de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération,
 - du Conseil Régional de Bourgogne au titre du Contrat du Pays Beaunois à hauteur de 26 % du montant HT de l'opération,
- autorise le maire à signer tout document à intervenir relatif à ce dossier et notamment les conventions relatives aux demandes de subventions.

RAPPORT 16 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 1 abstention

- approuve le projet de règlement intérieur.

RAPPORT 17 – ZAC PORTE DE BEAUNE - CESSION CHAVET

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la cession du lot n° 32 de 3778 m² sis en ZAC Porte de BEAUNE au profit des Consorts CHAVET-MICHAUD, afin de leur permettre la construction de deux micro-crèches,
- fixe le prix de vente à 38 € HT le m², avec versement de 10 % du prix HT lors de la signature du compromis de vente et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire,
- décide que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- décide qu'un document de modification du parcellaire cadastral, fixant exactement la surface à céder et a fortiori la surface de plancher, sera établi,
- fixe la durée de validité de l'offre à 12 mois à compter de la date de la présente décision,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir,
- autorise l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit opposable aux tiers.

RAPPORT 18 – DENOMINATION DE VOIES :

(rapporteur : M. CHAMPION)

⇒ 18.1 – Rue Louis Gaston Chevrolet

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- abroge la délibération du 28 juin 1974,
- décide de renommer la « rue Gaston CHEVROLET » en « rue Louis et Gaston CHEVROLET » étant précisé que la Commune de VIGNOLES, saisie simultanément d'une demande concordante s'agissant d'une voie située sur le territoire des deux communes, a émis un avis favorable par délibération du 8 septembre 2014.

⇒ **18.2 – Lotissement au Pré de Cîteaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide, de dénommer la voie qui desservira le futur lotissement dit « Au Pré de Cîteaux » sis rue de Cîteaux, du nom de « rue Noël et Antonin L'EXCELLENT ».

RAPPORT 19 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de BEAUNE, le CCAS, la Communauté d'Agglomération, et les communes de BOUILLAND et JOURS-en-VAUX, en vue de l'acquisition de matériels informatiques,
- approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement qui, à ce titre, assurera la gestion de la procédure complète de passation du marché public, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics,
- autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de sa mise en œuvre.

RAPPORT 20 – REGIE DE RECETTES DU STADE NAUTIQUE - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET DE DECHARGE DE RESPONSABILITE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la remise gracieuse et la décharge de responsabilité du régisseur dans le cadre du déficit de 3 428,70 € constaté dans la régie du stade nautique, eu égard aux circonstances exceptionnelles ayant entraîné cette perte (vol),
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 21 – PERCEPTION ET GESTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le reversement chaque trimestre par le SICECO à la Ville de BEAUNE de l'intégralité du montant de la taxe perçue en lieu et place de la Ville.

RAPPORT 22 – DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT PRESENTEES PAR SCIC HABITAT BOURGOGNE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la garantie totale de la Ville pour les deux prêts contractés par la SCIC Habitat d'un montant global de 3 338 760 € afin de financer des travaux de construction de 43 logements sociaux dans le quartier des BLANCHES FLEURS. Les conditions de ces prêts sont reprises intégralement dans les délibérations prises à cet effet.

RAPPORT 23 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - REVISION
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de réviser l'AP/CP approuvé par délibération du 7 avril 2011, dans les conditions mentionnées dans le rapport et reprises dans la délibération et de l'appliquer comme suit :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Aménagement Camping municipal	23130	364 050€ HT	117 050€	79 000€	88 000€	80 000€

RAPPORT 24 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 2 M d'€,
- de retenir à cet effet l'offre du Crédit Agricole qui présente les meilleures conditions,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

RAPPORT 25 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes du Règlement budgétaire et financier que la Ville a décidé de mettre en place afin de clarifier et rationaliser sa gestion.

RAPPORT 26 – MOTION POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions, soutient les demandes de l'AMF, à savoir :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

RAPPORT 27 – DECISION MODIFICATIVE MOIS DE JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE 2014 -
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

**RAPPORT PRESENTE EN PROCEDURE D'URGENCE - AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES - COMMUNICATION**

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote,

- donne acte au Maire de sa communication sur l'avis de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne au sujet du déséquilibre du budget annexe de la Société Publique Locale - SPL - "BEAUNE Congrès", constaté sur l'exercice budgétaire 2013.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 21 H 00.

Affiché le 25 octobre 2014

***Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance
sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné
auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi
de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00***